



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 82393

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'intérêt des maisons médicales de la garde (MMG) dont les structures se développer pour la plus grande satisfaction des usagers heureux de pouvoir bénéficier de soins en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, sans encombrer les services d'urgence des structures hospitalières. Chacun est libre d'organiser son mode de fonctionnement, par exemple les heures d'ouverture, en fonction des situations locales et des possibilités qui varient d'une région à une autre. Sans porter atteinte à cette liberté d'action, il lui demande si un statut minimum pourrait être établi entre ces organismes officiellement reconnus par les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82393

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11977